

il a fallu presque violenter sa liberté. On se f'rait difficilement une idée de ce qu'il a été échangé de dépêches et de ce que Napoléon III a dû déployer de finesse diplomatique pour arriver à porter son trône et à ruiner la France.

Le Journal des Débats est très imprudent et bien audacieux, en rappelant de pareils souvenirs. N'a-t-il pas été le complice de Napoléon III pour cette alliance de l'Italie avec la Prusse en 1866?

Il est maintenant bien positif que les défections de plusieurs bandes carlistes obtenues par Serrano ont arrêté l'insurrection en Biscaye, mais le mouvement s'organise et se développe dans les autres provinces, surtout dans la Catalogne où de graves événements se préparent. La mort du brave Uribarri est malheureusement coufrinée.

L'Assemblée va bientôt reprendre les discussions financières, elles donnent de l'intérêt et de l'opportunité à une très-intéressante brochure de 80 pages publiée par M. F. Sancholle, ancien employé supérieur au ministère des finances. Cette brochure est intitulée : *Les finances de la France depuis 1815 jusqu'à nos jours*. L'auteur résume avec précision et connaissance de cause les résultats de l'administration de nos plus célèbres ministres des finances le baron L. de Villele, le comte Roy, etc.

L'auteur, en citant la mémorable parole de M. de Villele, les révolutions n'ont fait que porter bonheur à la France, constate que les révolutions en révolutions, nos budgets ont toujours été en augmentant. Le dernier budget de la Restauration n'atteignait pas un milliard : ceux de l'empire et du gouvernement actuel ont dépassé deux milliards. Ce substantiel écrit, publié chez Paul Dupont au prix de 2 fr., mérite d'être lu avec soin. Je ferai seulement une réserve au sujet de l'opinion de l'auteur pour le rétablissement des jeux.

M. le comte de Baillon auquel nous devons déjà un curieux volume sur *Lord Walpole à la cour de France en 1723-1730*, nous donne aujourd'hui un volume non moins intéressant, contenant les lettres de Lord Walpole écrites à ses amis pendant ses voyages en France de 1739-1775. Ces lettres, publiées à la librairie Didier sont une des peintures les plus variées et les plus vivantes de ce dix-huitième siècle dont nous sommes aujourd'hui séparés par un abîme, mais qui a laissé derrière lui un parfum de grâce et d'élégance qui nous captive toujours. M. le comte de Baillon a fait précéder la traduction de ces lettres d'une introduction qui résume la vie d'Horace Walpole et nous donne le tableau de la société Anglaise et Française jusqu'au moment de l'arrivée du célèbre voyageur dans notre pays.

DE SAINT-CHÉRON.

Nouvelles d'Espagne.

La Catalogne continue à montrer un admirable enthousiasme. Le correspondant du Temps en rend compte en ces termes :

Barcelone, 2 juin.

Je vous écrivais, il y a quelques jours, que le gouvernement devait se hâter d'étouffer dans son foyer l'insurrection carliste, ou que s'il ne le faisait pas, les proportions sérieuses dans plusieurs provinces. Mes prévisions commencent à se réaliser. En Catalogne, les bandes fournissent; les colonnes lancées à leur poursuite s'épuisent à courir par monts et par vaux après ces ennemis invisibles.

Il y a dans cette province une vaste association appelée des *Somatenes*, et comptant plus de 15 000 adhérents, dont le but est de combattre les voleurs et les brigands. Le capitaine-général ambédiste a tout mis en œuvre pour les décider à combattre Charles VII; il n'a fait que s'attirer les plus féroces et les plus dédaigneuses réponses. Ces hommes, tout bien armés, sont carlistes pour la plupart, et le correspondant du Temps ne voudrait pas répondre qu'ils ne soient pas, d'ici peu, la puissante avant-garde de l'armée royale.

On écrit au *Drapeau Français* : Sawalls, par une tactique audacieuse, a obligé les troupes qui le poursuivaient à se retrancher dans le village de Lora où il les tient en échec. L'esprit des troupes est excellent. Nous ne pouvons donner plus ample connaissance de nos renseignements, les circonstances actuelles nous commandant la plus grande réserve sur les manœuvres des eabecillas de Catalogne.

Le correspondant de la *Patrie*, qui annonçait hier un engagement près d'Irun, confirme aujourd'hui le succès des carlistes :

Irun, 4 juin.

Je vous ai dit, dans ma correspondance d'hier, qu'une rencontre avait eu lieu à Oyazun, non loin d'Irun, entre les carlistes de cette circonscription et une bande carliste qui parcourt en ce moment les montagnes; j'aurais dû ajouter qu'il s'en est suivi un combat assez vif entre la troupe régulière et la bande qui occupait le sommet élevé de la montagne, ce qui a forcé la première à ne pas continuer la poursuite.

La même lettre donne d'intéressants détails sur le rôle des prêtres espagnols dans le soulèvement national :

Lorsqu'un village s'insurge, c'est à la suite d'un ordre transmis par le chef de la suite carliste et signifié, le plus souvent, soit par l'alcade lui-même, soit par un notable de la localité. Le curé prend part très rarement à cette communication. L'ordre donné

et les munitions prêtes, tous les jeunes gens et les hommes valides s'engagent sous le commandement d'un chef qu'ils élisent ou que la junte carliste leur envoie. Tous vont se mettre en campagne. Il arrive alors que les curés sont les premiers à aller trouver leur curé et à l'engager, je dirai presque à le forcer, de venir avec eux.

Dans cette circonstance, certains curés se refusent, par des motifs à eux connus, de marcher; et alors ils quittent leurs paroisses et vont se réfugier en France. Ce qui explique le grand nombre de prêtres espagnols qui résident, à l'heure qu'il est, dans les départements pyrénéens. D'autres curés, plus attachés à leurs paroisses, qui composent en quelque sorte leur famille, et animés peut-être aussi d'une foi politique plus vive que celle de leurs confrères, n'hésitent pas à marcher avec les gens de leur paroisse et des paroisses voisines, transformés en guérillas.

Les curés trop âgés et qui ne pourraient supporter les fatigues de la guerre, restent dans leurs presbytères.

Voilà comment des curés se trouvent mêlés parmi les bandes carlistes. Mais ces prêtres, vous disent les républicains moralistes, font le coup de feu et se battent. Ce n'est pas exact. Ces curés font l'office d'infirmiers et d'aumôniers, pas autre chose. Ce sont eux qui soignent les blessés, les transportent sur leurs épaules pour les mettre en lieu sûr, et les entourent de tous les égards possibles. En leur qualité d'aumôniers, ils remplissent les devoirs de la religion par la prière et prodiguent aux mourants les secours de l'Eglise.

Tel est le motif de leur présence sur les champs de bataille. On n'a jamais vu un de ces prêtres porteur d'un fusil et en faisant usage.

Je pourrais, au sujet de la présence et de l'intervention des curés au sein des bandes carlistes, vous rapporter des actes de courage héroïque et de charité chrétienne accomplis par eux au milieu des plus grands dangers pour sauver la vie à quelques-uns des combattants, non-seulement du parti carliste, mais encore des soldats du gouvernement, ceux-ci blessés et faits prisonniers.

Il nous plaît d'enregistrer cette loyale et équitable déposition d'un témoin oculaire en réponse aux méprisables calomnies de certaine presse, incapable de comprendre et de respecter ni la charité chrétienne des prêtres espagnols, ni la valeur chevaleresque de Charles VII et de ses généreux soldats.

Informations-Nouvelles

Il y a, parmi les membres de la gauche, un honorable député qui va tous les dimanches à la messe et remplit scrupuleusement tous ses devoirs de bon catholique.

C'est le seul, peut-être, et sans doute cette exception est destinée à prouver que, en règle générale, la gauche est trop intelligente, trop savante, trop éclairée pour s'occuper de cette misère qui s'appelle religion.

Afin qu'on puisse reconnaître tout de suite le député en question, disons qu'il a un frère qui siège sur les bancs de la droite.

Or, pendant les dernières vacances parlementaires, il advint que ce républicain catholique assista à une réunion composée de deux ou trois cents de ses électeurs.

Un des électeurs prit la parole et demanda à son mandataire ce qu'il pensait de l'enseignement des Frères et des autres congrégations.

Le député répondit que les congrégations faisaient de bons élèves d'abord, et ensuite des hommes moraux; il serait supérieurement injuste de leur enlever le droit qu'elles ont dignement acquis de diriger l'éducation d'une partie de la jeunesse.

Là-dessus, bruits et grognements.

— Messieurs, dit le député, dans ma profession de foi, j'ai déclaré que j'étais républicain. Est-ce que, à vos yeux, cela signifiait réellement que je me proclamais homme de désordre et de tyrannie? Vous n'avez donc voté qu'en ayant la conviction de voter pour un malhonnête homme!

— Eh bien! dit un ami au député, en sortant de la réunion, que pensez-vous de vos électeurs?

— Ce que j'en pense? Je finirai bientôt par croire que la République ne pourrait être fondée que par tous les partis conservateurs réunis. Alors seulement la partie saine de la population aurait confiance, car les applications font peu dans un gouvernement; ce sont les hommes qui font tout.

— Très-bien; mais si tous les partis conservateurs se réunissaient pour fonder la République et ramenaient ainsi la confiance, les républicains actuels feraient une opposition nouvelle, et ce serait à recommencer en fait de guerres civiles.

Le député resta un instant rêveur. Puis il murmura :

— C'est vrai... monarchie ou... Commune.

On lit dans le *Gaulois* :

C'est hier seulement que le ministre de la guerre a arrêté définitivement la liste des membres du conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine.

Le décret néanmoins ne paraîtra à l'Officiel que dans quelques jours.

Voici les noms des juges :

M. l'amiral Tréhouart, président,
M. Poncelet, général de division, commissaire du gouvernement.

MM. de La Motterouge, général de division d'infanterie; de Chabaud-Latour, général de division du génie; baron d'Azenar, général de division de cavalerie; Vinoy, général de division d'infanterie; Prippier, général de division du génie; Guidé, général de division d'artillerie; et le général de Martignol pour remplacer un des juges au cas où quelques membres du conseil ne pourraient pas siéger.

Le prince Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg, dont on annonce l'arrivée à Paris, est l'époux de la princesse Hélène d'Angleterre, troisième fille de la reine Victoria. L'origine de son alliance avec la famille royale est assez curieuse.

Un jour se rendant à la tombe du prince Albert, la reine y trouva, pleurant toutes les larmes de ses yeux, un gros garçon aux moustaches blondes, au yeux bleu fatencé, de l'aspect le plus débonnaire. Elle s'informa du nom du larmoyeur : c'était un allié éloigné de son époux, le prince Christian de Schleswig-Holstein.

Attendrie, la reine mêla sa douleur à celle du prince, tant et si bien que ce dernier lui proposa de l'épouser — pour le plus grand culte de la mémoire du regretté défunt. L'auguste veuve refusa pour son compte; mais ne tarda pas à faire son gendre de sa sensible Altesse. Le prince Christian avait pour toute fortune huit mille livres de rentes, à peu près le même revenu que le feu roi Léopold I^{er}, de Belgique, lorsque simple duc de Cobourg il épousa la princesse Charlotte, fille de Georges IV.

On voit encore à Londres la modeste chambre — au-dessus de la boutique d'un fruitier — qu'il habitait pendant qu'il faisait sa cour à la princesse royale.

Le *Figaro* publie un long article de M. de Villemeussant : le *Carnet d'un prisonnier*, qui contient une curieuse lettre de Napoléon III. L'empereur a offert, par cette lettre adressée à M. Vitu, de payer l'amende à laquelle le *Figaro* avait été condamné dans le procès Trochu.

Voici cette lettre :

Mon cher monsieur Vitu,
Je tiens à vous dire avec quel intérêt j'ai suivi toutes les phases du procès qui vous avait été intenté. J'ai apprécié la fermeté de M. de Villemeussant qui a soutenu courageusement devant la justice l'écrivain auquel il avait ouvert les colonnes de son journal.

Je vous prie de lui exprimer les sentiments que m'inspire son impartialité, et comme c'est la cause que je représente qui a profité de l'éclat donné à ce procès, je trouve très naturel que ce soit moi qui paye l'amende à laquelle vous et le *Figaro* avez été condamnés.

J'espère que M. de Villemeussant acceptera l'offre que je vous prie de lui faire de ma part.

Croyez à tous mes sentiments,

NAPOLÉON.

M. de Villemeussant répond qu'il a toujours eu l'habitude de payer ses amendes lui-même; il le faisait sous l'empire; il continuera sous la République Thiers.

Le journal la *Presse* assure qu'une nouvelle enquête sur la mort de M. de l'Espée, préfet de St-Etienne, est commencée et que des arrestations ont eu lieu.

M. Clément Laurier, député, a dû arriver à Béziers pour défendre devant le tribunal de première instance, la commission municipale de Bédarieux dans le procès qui lui est intenté pour destruction au 4 septembre, d'un monument élevé au cimetière, en 1832, aux gardarmes morts pour la défense de l'ordre.

La peine de la déportation simple, prononcée contre le sieur de Secondigud, rédacteur de plusieurs journaux sous la commune, vient d'être commuée en cinq années de détention.

D'après le *Français*, ont pris une part active à l'insurrection parisienne, les individus suivants :

Jeunes gens de moins de 20 ans..... 532
Etrangers..... 271
Français ne sortant pas de l'armée 572
Individus ayant été soldat dans nos armées 1.920

Le 8 juin, M. Dubourg se constituera prisonnier et sera interrogé le lendemain par M. Burin des Rosiers, président des assises.

A l'occasion de la cérémonie du baptême qui a été célébré, l'empereur d'Allemagne a nommé le prince Humbert chef du 13^e régiment de hussards. Le fils de Victor Emmanuel est traité avec la même faveur que les princes de la famille impériale russe.

Hier soir a été terminé le recensement à domicile dans tous les arrondissements de Paris.

Hier, dit le *Constitutionnel*, un train spécial venant de Prusse, apportait 11,500,000 fr. en numéraire, destinés à la maison Rothschild.

On assure que les funérailles du maréchal Vaillant auront lieu samedi, à Ste-Clotilde. Le corps sera ensuite transporté à Lyon, où le maréchal a demandé d'être inhumé.

Il reste encore en France six maréchaux : MM. Bazaine, d'Hilliers, Mac-Mahon, Forey, Bismarck, Canrobert et Lebœuf.

Bely, le sergent-major, dont la conduite a été si remarquable dans la défense de la place de la Petite-Pierre, est imple clerc chez un notaire de Besançon. Le journal la *Franche Comté* nie qu'il soit question de le décorer ou d'en faire un officier, et dit qu'il n'a point été reçu en audience par M. Thiers.

Le troisième volume de l'enquête sur le 13 mars va, dit le *Matin*, être mis en page et paraîtra très probablement à la fin de la semaine prochaine.

Dimanche matin, rapporte un chroniqueur, M. Thiers voulut sortir dans une des cours du château et prit un parapluie, un parapluie fort ordinaire du reste et ne valant pas plus d'une quinzaine de francs.

Tel qu'il était pourtant, il tenta, paraît-il, un monsieur fort bien mis, qui, profitant d'un instant où M. Thiers causait avec quelqu'un avait posé son parapluie contre la grille, l'attira à lui.

Immédiatement arrêté, le voleur fut conduit au poste, où l'on constata que c'était un Anglais du meilleur ton. Il avait pris le parapluie comme « une dokument kiourieux pour son collechienne ».

M. Thiers l'a fait relâcher et lui a fait cadeau du parapluie.

Ceci n'est pas une plaisanterie. Il y a en ce moment un éditeur anglais, dont nous savons le nom, qui cherche tous les moyens possibles de voir Rochefort.

Il veut s'entendre avec lui pour qu'une fois en Nouvelle-Calédonie, Rochefort lui fasse une brochure tous les mois; la dite brochure serait publiée en Angleterre.

Reste à savoir si Rochefort d'abord, l'autorité militaire ensuite, consentiront à ce marché.

On annonce à Paris le mariage de M^{lle} de X*** qui porte un nom illustre dans l'armée, avec un gentilhomme de grande race, mais absolument ruiné.

La fiancée aurait payé, avant la noce, pour cinq cent mille francs de dettes à son futur mari.

Celui-ci, trop galant, a immédiatement réemprunté 300,000 francs, dont il s'est servi pour acheter la corbeille. La fiancée ne savait trop si elle devait se fâcher. Elle a fini cependant par pardonner.

Le mariage aura lieu dans le courant de cette semaine.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Les électeurs inscrits qui, par suite de changement de domicile ou pour toute autre cause, n'auraient point reçu leur carte, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie pour la réclamer, les 7 et 8 juin courant, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, et le 9 du même mois, de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

On nous signale une manœuvre odieuse :

On distribue, sur divers points du département, des bulletins avec l'entête du *Comité de l'Union conservatrice* et où le nom de M. Bergerot est recouvert d'une petite bande de papier blanc, portant imprimé le nom de M. Deragnacourt.

Nous protestons énergiquement contre un procédé aussi déloyal.

On nous communique la lettre suivante, qui vient d'être adressée à M. le maire de Roubaix :

Lille, le 6 juin 1872.

Monsieur le Maire,
Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 5 de ce mois, vous m'avez demandé si les Alsaciens et Lorrains ayant six mois de résidence à Roubaix, ou qui y sont arrivés depuis peu, mais qui ont opté pour la nationalité française, peuvent être portés sur la liste électorale et prendre part au vote du 9 juin.

Je m'empresse de vous informer qu'aux termes de la loi du 19 février 1871, sont électeurs et éligibles sans condition de temps de résidence dans le nouveau domicile qu'ils ont choisi ou choisissent en France, les citoyens français qui, conformément à l'article 2 du Traité du 10 mai 1871, ont opté ou opteront pour la nationalité française, à la charge par eux de faire à la mairie de leur nouvelle résidence, leur déclaration constatant leur volonté d'y fixer leur domicile et d'y réclamer leur inscription sur la liste électorale.

Cette loi est formelle et doit être appliquée pour les élections du 9 juin, comme elle l'a été lors des élections du 2 juillet 1871.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet du Nord,
SÉGUIER.

Le *Ralliement* parle comme suit d'un incendie qui a éclaté à Cysoing. On devinera aisément quelles sont les mains incendiées, évidemment les frères et amis des pétroleux parisiens : Avis aux électeurs.

Cette nuit, vers trois heures du matin, le tocsin résonnait dans la ville de Cysoing; un incendie avait éclaté et devait incontestablement mettre le feu à la maison du maire; c'était un hangar très rapproché de cette maison qui brûlait. Le maire, en sortant de chez lui, trouva une bouteille de pétrole attachée au bouton de sa serrure au moyen d'un léger fil. — Le curé, en se rendant également à l'incendie, trouva aussi une bouteille de pétrole attachée à sa serrure et une troisième bouteille de pétrole aux trois quarts pleine avait été, toujours au moyen d'un fil léger, fixée à la porte de M. Devalay, ami du curé et du maire et l'un des conservateurs les plus actifs du pays.

Ces nouvelles se répandirent avec rapidité dans la ville et y produisirent une frayeur facile à comprendre. Chacun pensait à soi et beaucoup d'entre ceux qui étaient présents retournèrent à leur domicile craignant d'y voir éclater un incendie.

L'indication qu'on venait d'avoir était précise sur l'intention de ceux qui avaient appliqué le pétrole sur les portes, et qui, sans doute, étaient les mêmes qui avaient mis le feu au petit bâtiment près de chez M. Delinselle.

M. le préfet, par une circulaire, appelle l'attention de MM. les sous-préfets et maires du département sur la nécessité de se conformer, dans chaque commune aux prescriptions réglementaires relatives à la tenue du scrutin pour l'élection du 9 juin prochain. La plus scrupuleuse régularité doit présider aux opérations. M. le préfet rappelle que, dans aucune commune, sous aucun prétexte, le scrutin ne doit être ouvert ou fermé avant ou après l'heure réglementaire. Il doit ouvrir à six heures précises du matin et fermer à six heures précises du soir. Aucune exception ne peut être admise.

Dans sa troisième séance, qui a eu lieu avant-hier, sous la présidence de M. Elie de Beaumont, le congrès de l'Alliance universelle avait à traiter une question de la plus haute importance, celle des institutions de prévoyance pour les ouvriers.

Après la lecture d'un excellent rapport sur les corporations et sur le rôle qu'elles ont joué dans notre histoire, M. le marquis de Valori, vice-président du congrès, a présenté de son côté un travail très saillant sur l'organisation des caisses d'épargne, qu'il considère comme le moyen le plus efficace d'assurer le bien-être des classes laborieuses.

Les conclusions du congrès, relativement à la question mise à l'ordre du jour, ont été, en conséquence, la formation d'une commission chargée d'étudier l'organisation des caisses d'épargne, et d'arriver à des modifications avantageuses dans la manière dont elles fonctionnent aujourd'hui, en obtenant notamment que les dépôts puissent être faits chez les percepteurs, dans les bureaux de poste, et que, en cas de crises, le gouvernement soit autorisé à n'opérer les remboursements que par fractions en rapport avec ce que les ouvriers peuvent attendre mensuellement de leur paye.

Une dangeureuse erreur fait en ce moment le tour de la presse française. Dans son numéro du mardi 28 mai, la *Liberté* donnait une formule pour combattre le croup, et indiquait l'emploi d'un loch *dépuratif* additionné de *vingt-cinq grammes* de calomel.

Cette faute d'impression, reproduite depuis plusieurs journaux par beaucoup de confrères de Paris et de province, peut amener les accidents les plus graves. Le calomel à cette dose est un poison des plus violents.

La dose du calomel à employer doit être de *vingt-cinq centigrammes* et non de *vingt-cinq grammes*.

Commerce

Havre, 7 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes : 4,500 b.; bonne demande; prix fermes, sans changement.

Liverpool, 7 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Lettres particulières disent 15,000 b., demande active sans changement.

HAVRE. — *jeudi* 6 mai, 1871. — L'animation a été moins grande aujourd'hui sur place. Cependant, en y comprenant quelques parties qui remontent à la soirée d'hier, nous arrivons encore à un très bon chiffre d'affaires. La demande s'est partagée entre toutes les sortes, Amérique, Brésil, Dhollera, Bengale et surtout Omra. Les prix sont toujours très tendus, mais sans hausse notable.

Nous avons noté à livrer des Sorocaba à 130 fr.; des Omra fair view, par navire presque dû, à 95 fr.; des nouveaux, en mer, à 106 fr.; des Louisiana strict ordinary sur échantillon, au-dessus en mer, à 127 fr. 50; des Haïti à 120 fr.; et enfin des Madras good fair, par steamer départ de juin, à 95 fr.

A terme, on a été peu animé. Hier soir, on avait fait en Louisiane juillet à 137 fr. 50. Ce matin, les trois derniers mois ont été payés 132 fr. et presque en même temps 132 fr. 50 et 133 fr. 50; on a fait aussi novembre et décembre à 130 fr. En Omra, juillet août ont été payés 102 et 103, août seul 103 fr.

Liverpool vient avec 15,000 b., prix tendus pour disponible.

Aux Etats-Unis, les cotes sont encore plus élevées, soit 27 3/8 à New-York, et 151 fr. à New-Orléans.

Nous cotons :
Très ord. Louisiane 139/40 —
Low Midd. Louisiane en mer 140/41 —
ditto en charge 140/41 —
Ordinaire Fernambour 130 —
Bon ordinaire Omra 101 —
New Omra, en charge et en mer 106 —
Bon ord. Thimivethy 99 —
Ordinaire Cocanadh 87 —
Bon ordinaire Bengale 72 —

New-York, 5 juin.

Middling 27 3/8. Change sur France 4 56 1/4. — Or 114 1/2. — Low-middling à New-Orléans 151 fr. — Recettes 5 jours 6,000 b. Expéditions pour Angleterre 6,000 b. France 3,000 b. — Continent rien. — Stock 148,000 b. *Southard* expédié de New-Orléans.

Liverpool, 6 juin.

Ventes 15,000 b., dont 11,000 b. pour la filature, prix fermes. Orléans rien au-dessous de low middling navire nommé distant 11 7/8, Amérique nouvelle récolte octobres-novembre, rien au-dessous de good ordinary 10 1/2.